Responsabilité rédactionnelle: Gerhard Schilling, SSMG

Philippe Luchsinger

L'assurance-invalidité (AI) est bien en mouvement

Décisions incompréhensibles, marginalisation de nos estimations, étiquetés comme bien-pensants qui ne servent à leurs patients que d'avocats: les reproches ne datent pas d'hier. Seulement: qu'apporte cette plainte collective, cette «tape sur l'épaule» mutuelle signifiant «c'est bien ce que nous avons toujours dit»? Et cette position obstinée «je ne remplis plus aucun questionnaire»?
Avec les révisions de l'AI, avec l'introduction des services médicaux régionaux, avec les bureaux d'expertise externes, beaucoup de choses ont changé par rapport à l'arrangement initial: je suis le médecin, tu es l'assureur; je suis l'expert, pas toi. La situation est devenue bien plus complexe.
Cela est d'une part lié au fait que l'AI a clairement reçu du monde politique la mission d'économiser beaucoup d'argent. Et également au fait que, en matière de droit, la juridiction administrative et la modification des interprétations ont fait pencher la balance en notre défaveur.
En 2008, la 5ème révision de l'AI a réveillé pour la première fois les personnes concernées. Les parties prenantes dans les questions d'invalidité, de système social, d'assurance, de traitement et d'accompagnement ont été invitées à un comité consultatif *(sounding board)*. Seulement voilà, les questions à débattre étaient tellement creuses que toutes se sont décommandées. La FMH a ensuite exigé que des discussions bilatérales soient menées, par souci pour nos patients. Depuis, nous avons chaque année discuté avec les membres éminents de l'OFAS les thèmes délicats qui nous préoccupent. Ont participé du côté des médecins: Christine Romann, du Comité central de la FMH, d'abord Gerhard Ebner, puis Fulvia Rota du côté des psychiatres, et mon humble personne en tant que représentant des médecins de famille.
Durant ces années, nous avons énormément appris sur l'AI et ses rapports de pouvoir, les possibilités et les devoirs, les solutions, et les personnes qui y travaillent. Nous avons vu comment des rénovations bien mises en œuvre avec simplification de formulaires passent discrètement à la trappe. En contrepartie, le site Web «ivpro-medico» a toutefois pu être mis en ligne, comprenant toutes les données essentielles, un vaste glossaire, des réponses et des liens. Nous savons désormais qu'il y a AI et AI, que l'OFAS dispose bien d'un droit d'injonction, que les agences cantonales sont néanmoins très indépendantes dans l'interprétation de ces directives. Conséquence: cette année, nous étions présents lors du congrès des responsables régionaux, avons posé des questions provocantes et discuté ouvertement.
Nous ne changeons rien lorsque nous faisons le poing dans la poche. Le contact direct avec les personnes responsables, avec les médecins en charge du SMR, ou encore avec le directeur de l'office cantonal AI est utile et nous aide, nous et nos patients. Et comme déjà mentionné plus tôt: j'accueille volontiers les informations (s'il vous plaît, pas le dossier complet …), afin de les intégrer aux discussions.

Correspondance:
Dr Philippe Luchsinger
Représentant de la SSMG pour les discussions AI
8910 Affoltern am Albis
Philippe.luchsinger[at]hin.ch